



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 septembre 2020

Etude comparative sur l'émissivité des poussières de bois de scies circulaires électroportatives pour la découpe du bois

FCBA, en partenariat avec l'INRS* et avec le soutien du CODIFAB, a réalisé des essais visant à qualifier l'émissivité en poussières de bois d'un échantillon de scies circulaires électroportatives. Cette étude fait suite à de premiers essais réalisés entre 2014 et 2015 par l'INRS qui avait développé une méthodologie, à partir de la norme EN 1093-3, de mesurage des poussières émises par les machines électroportatives de travail du bois.

L'objectif est de fournir aux entreprises de la filière Bois et Ameublement des informations comparatives sur l'émissivité d'un panel de scies circulaires, en indiquant leur performance relative, afin de les guider dans le choix de leurs achats. La perspective à plus long terme est que soient proposés sur le marché des matériels exemplaires en termes d'émissivité de poussières de bois.

L'étude s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Sélection de 9 scies circulaires couramment utilisées, sur la base d'une enquête réalisée auprès des professionnels du secteur du bois et de l'ameublement ;
- Conduite des essais avec la méthode proposée par l'INRS (sur base EN 1093-3) ;
- Analyse des données d'essais et renforcement de la robustesse de la méthode, en prenant en compte les résultats des essais précédents ;
- Examen des possibilités de comparaison des machines en fonction de leur émissivité et proposition d'un principe de classement des scies circulaires.

L'étude met en évidence des différences significatives d'émissivité entre les matériels testés et permet d'identifier le matériel le plus vertueux parmi ceux-ci. Un classement a été proposé après analyse comparative des machines testées.

Il est à noter que les facteurs pouvant influencer l'émissivité d'une machine spécifique, tels que l'épaisseur de lame, le nombre de dents ou la vitesse de rotation, n'ont pas été étudiés ; les machines ont été testées telles que vendues par le fabricant.

La faisabilité de la mise en place d'un signe de qualité portant sur le critère d'émissivité est actuellement à l'étude, sur la base notamment d'une enquête d'intérêt auprès des fabricants de machines et des utilisateurs professionnels.

À propos de FCBA

Centre technique industriel, FCBA a pour mission de promouvoir le progrès technique, de participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans la filière stratégique forêt bois. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la forêt, de la pâte à papier, du bois et de l'ameublement. www.fcba.fr

Contact presse : christel.froger@fcba

A propos de l'INRS L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles. www.inrs.fr